



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	25
Votants par procuration	5
Absents	5
Total des votes	30

7.1

L'an deux mille vingt six, le trois mars, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 25 février 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Mauricette ROSA, M. Christian BOISSY, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Sonia QUESNEY, Mme Corinne RUBETTI, Mme Sandra LOPES DUARTE, Mme Florence MOUCHEL, M. Mikaël CHEVREAU, M. Kévin MAUVIEUX, Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

M. Laurent BEAUDOUIN à M. Dominique BURET, Mme Myriam VANNIER à M. Thierry BERNARD, Mme Dominique RETUREAU à M. Richard DUCLOS, Mme Brigitte CABOT à M. Patrick AUBE, M. Mathurin MESNIER à M. Julien TIMON

ELUS ABSENTS :

M. Bruno DEPLANQUES, M. Pascal MARE, M. Djibril GUENNI, M. Sébastien ANFRAY, M. Kévin LEFRANCOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence GAUTIER

N°DEL_0019_2026 Fixation des taux de fiscalité 2026

Les recettes fiscales font partie intégrante de l'équilibre budgétaire. Compte tenu des efforts de gestion réalisés, le budget 2026 qui sera soumis au vote a été conçu sans hausse d'impôts locaux. Ainsi, il est proposé de maintenir sur l'exercice 2026 les taux de fiscalité de 2025.

Pour donner suite à la réforme TH (Art 16 LFI 2020), le taux de TH était gelé jusqu'en 2022 inclus. Ce taux, désormais "taxe d'habitation des résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale", doit être voté annuellement à compter de 2023 par les communes et l'EPCI même en cas de maintien. La Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) est également calculée avec ce taux.

Taxe	Taux 2026
Taxe sur le foncier bâti (TFB) :	43,06 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :	53,27 %

Taxe d'habitation des résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	15,91 %

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code général des impôts,
 VU la loi de finances pour 2026,
 VU le rapport sur les orientations budgétaires 2025 en date du 17 février 2026,
 VU le projet de budget principal de la Commune de Pont-Audemer pour l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des finances du 12 janvier 2026 ;

*Le Conseil Municipal décide,
 Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

DE FIXER, les taux de fiscalité directe locale pour 2026 comme suit :

Taxe	Taux 2026
Taxe sur le foncier bâti (TFB) :	43,06 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :	53,27 %
Taxe d'habitation des résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	15,91 %

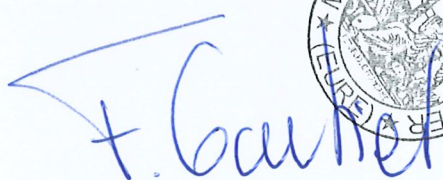

Pont-Audemer, le 3 mars 2026

Pour extrait certifié conforme



Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
 adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance

Florence GAUTIER

Alexis DARMOIS